

DOSSIER DE CANDIDATURE 2024

L'ÉVÉNEMENT DE L'AGRICULTURE EN CÔTE-D'OR Jeudi 11 Avril 2024 au Palais des congrès de Dijon

Dans l'objectif de mettre à l'honneur l'engagement et les qualités des agriculteurs de la Côte-d'Or, **Le Bien Public** organise, en étroite collaboration avec **la Chambre d'agriculture**, la 7^e édition des Trophées de l'Agriculture de Côte-d'Or

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : Vendredi 2 février 2024

▶ Par courrier : EBRA Events | Le Bien Public, 7 boulevard Chanoine Kir – 21000 Dijon Cedex

Par e-mail: tropheesagriculture@lebienpublic.fr

Pour tout renseignement relatif à votre dépôt de candidature, la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or est à votre écoute, Sophie HANESSE - 03 80 68 66 02

Cette soirée est l'occasion de réunir les acteurs majeurs du secteur pour échanger sur la place du monde agricole d'aujourd'hui dans la société de demain, récompenser des exploitants agricoles s'investissant dans leurs métiers à travers une remise de trophées







Les intérêts pour mon exploitation

Faire connaître mon exploitation et mon activité aux différents acteurs locaux et ainsi porter les valeurs de l'Agriculture : qualité, innovation, investissement, transmission des savoir-faire, proximité, ...

Rencontrer des confrères, les partenaires de l'événement et étoffer mon réseau à l'occasion de la soirée de remise des Trophées, le jeudi 11 avril 2024 au Palais des congrès de Dijon (600 personnes attendues)

Bénéficier de la puissance médiatique du Bien Public et de la couverture de l'événement par la rédaction du journal.

Vivre avec mes collaborateurs, mes clients, mon réseau ... une soirée de prestige

Me voir remettre un trophée au nom de mon exploitation



La visibilité pour mon activité

Une large médiatisation sur le journal Le Bien Public, sur www.bienpublic.com, sur l'ensemble des réseaux sociaux de EBRA Events | Le Bien Public et sur le site internet de l'événement.

Un portrait de mon exploitation dans les pages du Bien Public à l'issue de la soirée.

Une capsule vidéo d'une minute, libre de droit, présentant mon activité.

Une mise en relation privilégiée avec les partenaires de l'événement lors de la soirée de remise des Trophées.

Quelques exemples de mise en avant

6ème édition, retour en vidéo : Résumé de la soirée (lien cliquable)

Un site internet dédié : www.tropheesdelagriculturecotedor.fr

Une chaine **Youtube**



Un supplément numérique, un supplément papier, des pages portraits lauréats dans le BP à l'issue de la soirée



Direct de la soirée sur le site <u>www.bienpublic.com</u>, présence régulière sur les réseaux sociaux

Une double page, retour sur la soirée en J+1



Les critères d'éligibilité

- Les lauréats sont des personnes ou des groupements de personnes dont l'activité est essentiellement exercée en Côte-d'Or.
- Dans la mesure du possible sont primées des personnes ou des regroupements de personnes n'ayant pas déjà reçu de nombreux prix : l'objectif étant de valoriser des « révélations » plutôt que des « valeurs sûres et confirmées » déjà fortement médiatisées.
- Les lauréats sont des exploitants agricoles, des groupements d'exploitants agricoles ou des associations à vocation agricole.
- Le jury s'interdit de décerner un trophée conjointement à deux lauréats qui seraient arrivés ex-aequo.
- La procédure : afin d'alimenter le buzz et d'élargir le choix du jury, un appel à candidature sera fait aux lecteurs du Bien public.

Le jury

- Pour procéder à la désignation des lauréats 2024 des Trophées de l'Agriculture, le jury se réunit dans les locaux du Bien Public (les membres du jury s'engagent à ne divulguer aucune information concernant les délibérations, ni le nom des lauréats, avant la cérémonie)
- Les lauréats sont désignés lors de la réunion du jury, qui se compose de :
- Frédéric BOUVIER, Directeur départemental Le Bien Public (Président du jury)
- Un représentant par partenaire
- Le jury se déclare libre, indépendant et souverain.
- Les lauréats sont désignés à la majorité des membres présents du jury.

Les catégories de trophées

Trophée de l'agriculture numérique et connectée

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole, un collectif d'agriculteurs ou une filière pour la mise en œuvre de technologie(s) numérique(s) innovante(s)

Trophée de l'agriculture créatrice de valeur ajoutée

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole, un collectif d'agriculteurs ou une filière qui aura développé ou orienté son activité de manière à créer ou capter de la valeur ajoutée ; grâce notamment à la réduction des intermédiaires, l'innovation technologique ou l'innovation sur le produit.

Trophée de l'agriculture de proximité

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole, un collectif d'agriculteurs ou une filière commercialisant des produits en circuits courts et de proximité, et favorisant le contact direct avec le consommateur.

Trophée de l'agriculture pédagogique

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole, un collectif d'agriculteurs ou une filière qui aura développé une action pédagogique visant à promouvoir l'agriculture.

Trophée de l'agriculture innovante pour l'environnement

Ce trophée récompensera un exploitant agricole, un collectif d'agriculteurs ou une filière qui adapte ses pratiques pour préserver les ressources ou atténuer les effets du changement climatique.

Trophée de l'agriculture intergénérationnelle

Ce trophée récompensera une exploitation familiale regroupant au moins 2 générations et dont les moteurs sont : transmissions des savoir-faire, projets de développement, qualité de vie, transmissibilité de l'exploitation.

Trophée de l'agriculture au service de la gastronomie

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole, un collectif d'agriculteurs ou une filière dont tout ou partie de la production participe à la valorisation des terroirs et à la qualité des tables gastronomiques de Côte-d'Or.

Trophée de l'agriculture source d'énergie

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole, un collectif d'agriculteurs ou une filière qui produit de l'énergie destinée à être autoconsommée ou utilisée à l'extérieur.

Trophée de l'agriculture d'avenir

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole installé(e) depuis moins de 5 ans et dont le projet d'installation dénote par son ambition peu commune, l'originalité de la filière et sa rentabilité.

Comment participer ?

Je choisis la ou les catégorie(s) dans laquelle/lesquelles je souhaite candidater.

₽ Par courrier: EBRA Events | Le Bien Public, 7 boulevard Chanoine Kir – 21000 Dijon Cedex

Je remplis mon dossier de candidature et je l'envoie avant le vendredi 2 février 2024.

Par e-mail: tropheesagriculture@lebienpublic.fr



VOTRE CANDIDATURE AGRICULTURE 2024

Indiquez le(s) trophée(s) pour le(s)quel(s) vous vous portez candidat :

NB : Si vous ne parvenez pas à déterminer votre catégorie, vous pouvez laisser ce choix à l'appréciation du jury. Le jury se réserve d'ailleurs le droit de proposer toute évolution des catégories et tout rattachement d'un dossier à une autre catégorie que celle du dépôt de candidature.

| □ Trophée de l'agriculture numérique et connectée |
|---|
| □ Trophée de l'agriculture créatrice de valeur ajoutée |
| □ Trophée de l'agriculture de proximité |
| □ Trophée de l'agriculture pédagogique |
| □ Trophée de l'agriculture innovante pour l'environnement |
| □ Trophée de l'agriculture intergénérationnelle |
| □ Trophée de l'agriculture au service de la gastronomie |
| □ Trophée de l'agriculture source d'énergie |
| □ Trophée de l'agriculture d'avenir |
| |
| NOM et PRÉNOM du candidat : |
| |
| |
| FONCTION: |
| |
| NOM de l'établissement se portant candidat : |
| |
| |
| NOM et PRÉNOM du représentant : |
| |
| |
| FONCTION: |
| |
| ADRESSE: |
| |
| |
| |
| Moil : |
| Mail: |
| |
| |

| LES RAISONS DE VOTRE CANDIDATURE (expliquez en quelques lignes les raisons pour lesquelles vous, votre |
|--|
| établissement ou votre concept pourrait être lauréat du Trophée souhaité). |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| DÉFINITION DU PROJET : |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

